

Si vous souhaitez participer au grand débat national, il y a trois possibilités de vous exprimer.

1 - Vous pouvez aller sur le site www.granddebat.fr

2 - Vous pouvez écrire sur un cahier de doléances mis à votre disposition en mairie les lundi, mardi, jeudi de 14 à 18h et le vendredi de 14 à 19h.

3 - Si vous souhaitez organiser des réunions-débats, la mairie met à votre disposition ses locaux et peut vous aider à mettre en place leur organisation.

Loi Labbé : votre jardin sans pesticides : depuis le 01 janvier vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker de pesticides chimiques pour jardiner ou désherber. Pour jardiner sans pesticides consulter le site www.jardiner-autrement.fr

Vous avez jusqu'au 30 mars pour vous inscrire sur les listes électorales afin de pouvoir voter aux prochaines élections européennes qui se dérouleront le 26 mai.

